

**SESSION
2010/2012**

Brevet de Technicien Supérieur MAINTENANCE INDUSTRIELLE

- Diplôme de l'Education Nationale -

2 ans en contrat de professionnalisation⁽¹⁾

DEFINITION

Le technicien supérieur de maintenance industrielle est un « technicien de terrain » dont les savoirs et savoir-faire issus des domaines du génie mécanique et du génie électrique lui permettent de contribuer à l'optimisation de la disponibilité de l'actif immobilisé dans les industries de production et de service.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Dans le cadre de la qualité définie par l'entreprise, le technicien supérieur MI, par son esprit d'analyse et de synthèse, sera capable :

- d'identifier une défaillance, en analyser les causes et participer à la remise en état
- de coordonner des travaux des différentes activités du service maintenance
- de participer à la formation et à la gestion des ressources humaines du service maintenance
- d'assurer la liaison entre les services de production des moyens et/ou des produits

LE PLUS

Il faut savoir que le technicien supérieur de maintenance industrielle est un technicien de terrain. Il vous sera nécessaire de vous déplacer très souvent ce qui suppose une grande disponibilité. Les qualités requises pour exercer cette profession sont, avant tout, un esprit d'analyse et de synthèse.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS (*)

ENSEIGNEMENT	Heure
Français et Com'	3
Mathématiques	3
Sciences physiques	4
Anglais	2
Vie de l'entreprise	1
Devoir surveillé	3

ENSEIGNEMENT	Heure
Mécanique	2
Electrotechnique	4
Analyse fonctionnelle	3
Activités pratiques	4
Stratégie de maintenance	3
Automatismes	3

(*) Tableau non contractuel

RECRUTEMENT

Les élèves, filles ou garçons, principalement recrutés, sont titulaires :

- du bac STI, option électrotechnique, électronique, génie mécanique
- d'un Bac Pro option MEI (autres, nous consulter)

Il s'agit d'une formation en alternance, rémunérée, en entreprise et en centre (EPID, 35 semaines complètes sur deux ans). Le coût de la formation est supporté par les organismes mutualisateurs des fonds de formation de l'entreprise employeur (= gratuit pour l'entreprise)

REMUNERATION

BENEFICIAIRES	% du SMIC	Au moins titulaire d'une qualification, d'un titre ou d'un diplôme à finalité professionnelle de niveau bac pro
- de 21 ans	50	65
de 21 ans à - de 26 ans	70	80
26 ans et +	85	85

Important : Le jeune n'est pas comptabilisé dans les effectifs de l'entreprise (code du travail).

Elle s'adresse à des élèves **sérieux, ponctuels, assidus et motivés.**

Pour en savoir plus, vous pouvez prendre contact, sans tarder, avec **Monsieur GHEWY**, responsable du Centre de Formation de l'EPID.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui permet à un jeune de se former aux technologies et à la culture d'une entreprise au cours d'une année de formation.

C'est « l'interface idéale » qui permet aux deux parties – entreprise et salarié – de se jauger et de s'observer pour déboucher sur un contrat, définitif ou non.

(1) Sous réserve du financement par l'OPCA de l'entreprise